

## **Convention relative au colloque IMA**

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'établissement,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 8 novembre 2018, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés la convention relative au colloque IMA.

*Détail des votes : 25 votes favorables sur un total de 25 votants.*

Fait à Lyon, le 8 novembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

  
Jean-François PINTON